EGALITE MAG.com

la newsletter

Septembre 2026

N°26

ÉDITO



Élections : la Moudawana, la question qui dérange!

Quand j'ai découvert l'initiative de Kif Mama Kif Baba, qui interpelle huit partis politiques à l'approche des élections législatives, ma première réaction a été : demander aux partis de s'engager à respecter la Constitution, n'est-ce pas leur demander de promettre l'évidence ?

À y regarder de plus près, la démarche est loin d'être anodine.

L'association leur demande de s'engager à ne pas proposer, soutenir ou voter une disposition du futur Code de la famille qui serait contraire à la Constitution. Autrement dit, lorsque le texte (un jour !) arrivera au Parlement, il ne s'agira pas simplement de lever la main. Il faudra l'examiner, l'amender si nécessaire et assumer politiquement ce que l'on vote.

« *Je ne demande pas au Parlement d'être moderne. Je lui demande d'être constitutionnel* », tranche Ghizlane Mamouni, présidente de Kif Mama Kif Baba.

Voilà une initiative qui déplace intelligemment le débat ! Ce n'est plus une question de conviction ou de sensibilité, c'est-à-dire être pour ou contre l'égalité, se dire progressiste ou conservateur, mais une question de conformité à un texte que tous les partis, sans exception, ont l'obligation de respecter. On ne demande plus aux parlementaires d'adhérer à une vision de la société. On leur demande de faire leur travail : quand viendra le futur Code de la famille, voter dans le respect de la Constitution et de l'égalité qu'elle garantit.

Depuis des années, chaque réforme de la Moudawana nous ramène au même face-à-face : modernistes contre conservateurs, féministes contre défenseurs du référentiel religieux. Comme si l'égalité entre les Marocaines et les Marocains relevait encore d'une opinion ou d'une préférence idéologique.

Mais il y a un hic. Et il est de taille.

Nous, féministes, invoquons souvent l'article 19 de la Constitution, qui proclame l'égalité des droits et libertés entre l'homme et la femme. Sauf que la phrase ne s'arrête pas là. Cette égalité s'exerce aussi dans le respect « *des constantes et des lois du Royaume* ».

Alors, de quelle égalité parlons-nous ?
J'ai posé la question à Ghizlane Mamouni. Pour elle, les constantes ne s'opposent pas nécessairement à l'égalité. C'est sa conviction. Et c'est précisément là que commence, à mes yeux, le vrai débat.

Qui interprète ces constantes ? Jusqu'où peuvent-elles être invoquées pour maintenir des droits différents selon que l'on soit une femme ou un homme ? Et peut-on continuer à justifier des inégalités au nom d'un référentiel religieux sans interroger les obligations qui, historiquement, leur servaient de contrepartie ?

L'héritage en est l'exemple le plus évident. La différence successorale est notamment justifiée par la responsabilité matérielle, la fameuse Qiwama traditionnellement attribuée à l'homme. Mais que vaut cette justification dans une société où les femmes travaillent, entretiennent leur famille, prennent en charge leurs enfants et contribuent, parfois seules, aux dépenses du foyer ? Or, dans bien des familles, cette contrepartie tant invoquée n'a jamais été qu'une fiction : les hommes ne prennent pas en charge les femmes de la famille, ou ne l'ont jamais fait. L'inégalité subsiste, elle, sans même l'alibi qui la justifiait.

Ce débat devra avoir lieu, et il ne se réglera pas par une invocation de principe des constantes : il faudra dire, texte par texte, ce qu'elles imposent réellement et ce qu'elles laissent ouvert. Mais pour l'instant, il manque l'essentiel : le texte, ce fameux nouveau code de la famille qui se fait désirer !

Depuis des mois, nous commentons des annonces, des orientations et des déclarations. Nous ne disposons toujours pas du projet écrit qui permettra de mesurer réellement l'ampleur de la réforme et, surtout, ce qu'elle conservera des inégalités actuelles.
Ce débat sur les constantes, sur ce qu'elles imposent et ce qu'elles ne justifient plus, le Parlement ne peut pas s'y soustraire. C'est précisément pour cela que l'interpellation de Kif

Mama Kif Baba a du sens : elle ne demande pas aux partis de trancher aujourd'hui, elle leur demande de s'engager à le faire, le moment venu, dans le respect de la Constitution. Le jour venu, les parlementaires devront faire leur travail : examiner le texte, proposer des amendements, voter. Et éventuellement voter contre une disposition qu'ils estiment contraire à la Constitution.

L'association doit publier les réponses des partis dans quelques jours. Mais on peut déjà anticiper les lignes de partage : la FGD dans l'adhésion, le PJD dans la fidélité à son référentiel. Le vrai test sera le silence de ceux qui préfèrent ne pas se prononcer avant d'y être obligés.

À quelques jours des élections, la question devient alors éminemment politique. Combien de partis s'engagent, noir sur blanc, à réformer la Moudawana et combien se contentent d'une formule creuse sur « l'*égalité* » ou « *l'inclusion des femmes* » ? À ce jour, seuls le PPS et l'USFP nomment explicitement le Code de la famille dans leur programme, avec des engagements précis comme l'abolition du mariage des mineures ou l'égalité salariale. Les autres restent sur des généralités qui n'engagent à rien. Quelle conception de l'égalité défendent-ils réellement ? Que sont-ils prêts à voter lorsqu'il faudra passer des déclarations de principe aux articles de loi ?

Le Code de la famille n'est pas une affaire secondaire. Il organise les rapports entre les femmes et les hommes, entre les parents et leurs enfants. Il touche à la filiation, au mariage, au divorce, à la tutelle, au patrimoine et à l'héritage. Des sujets où, précisément, le flou de la plupart des programmes est le plus assourdissant. Bref, il dit beaucoup de la société dans laquelle nous voulons vivre, et le silence de la majorité des partis en dit tout autant.

Alors, avant de demander aux Marocaines et aux Marocains de leur confier leur voix, les partis leur doivent une réponse, pas une formule, une réponse. Demander notre voix sans dire ce qu'on en fera, ce n'est pas solliciter un mandat. C'est demander un chèque en blanc.

Quelle égalité les partis sont-ils réellement prêts à traduire en articles de loi ?

Aïcha Zaïmi Sakhri
Directrice de publication,
Egalitemag

À lire ou à relire, à voir ou à revoir.

ACTU

Par Dounia Z. Mseffer



Législatives 2026 : La double peine des femmes candidates, entre exclusion locale et cyberharcèlement

À l'approche des élections législatives du 23 septembre 2026, la question de la participation politique des femmes fait face à un double obstacle : la persistance d'une forte sous-représentation dans les têtes de listes locales et une recrudescence alarmante de la violence politique et numérique. Détails.

Circonscriptions locales : la ligne de fracture des têtes de liste

D'après les premières données enregistrées par l'Association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté (ATEC), sur 92 circonscriptions électorales locales, 60 ne comptent aucune femme en tête de liste. Seules 40 femmes sont enregistrées, par les onze partis représentés au Parlement comme têtes de listes, réparties sur 32 circonscriptions, soit environ un tiers des circonscriptions électorales locales. Une grande disparité territoriale caractérise également ces investitures. Sur les 40 candidatures féminines, 14 se concentrent dans seulement six circonscriptions dont celle de Casablanca-Anfa, qui enregistre à elle seule quatre femmes à la tête de différentes listes électorales. À l'échelle régionale, 64 % des cas (25 sur 40) se regroupent dans quatre régions seulement : Casablanca-Settat, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra et Souss-Massa.

« *Cette situation est le fruit de mentalités masculines qui persistent encore au sein des partis. On exclut les femmes en invoquant des préjugés sur leurs prétendues limites financières, logistiques ou géographiques. On leur oppose l'idée qu'un homme aurait les moyens et*

ressources nécessaires ou plus de capacités, allant parfois jusqu'à parrainer des profils moins qualifiés », explique Bouchra Abdou, directrice de ATEC.

Cyberviolence : la stratégie de la terreur en ligne

Au-delà des barrières institutionnelles, le terrain virtuel se révèle tout aussi hostile. À travers ses observations menées entre juillet et début août, l'Observatoire National de Protection contre la Violence Numérique a révélé une recrudescence alarmante des attaques ciblées contre les femmes candidates. Injures, diffamation, atteinte à la vie privée et à la dignité, et diffusion de contenus malveillants et d'allégations se multiplient. Ces campagnes virtuelles coordonnées visent directement à briser la réputation politique et personnelle des femmes engagées et à dissuader les futures vocations. « *Notre travail, au sein de ATEC et de l'Observatoire, durant ces élections s'articule d'abord autour du suivi de la violence politique et numérique exercée contre les femmes au sein des instances politiques, mais aussi de l'analyse des candidatures, des accréditations et des difficultés concrètes auxquelles font face au quotidien les candidates, que ce soit de la part des partis ou dans l'espace public et numérique. Les prises de position publiques de l'Observatoire comme de l'association s'appuient sur des données objectives et ciblent les dysfonctionnements globaux des partis politiques dans leur ensemble, sans viser arbitrairement un parti ou une personne en particulier* », explique Bouchra Abdou, précisant qu' « *un second suivi global sera finalisé avant le 10 septembre pour cartographier précisément les zones et les régions qui laissent les femmes de côté* ».

Lire la suite de l'article sur le site

CHRONIQUE

Par Wissal Belhaouari



Le viol conjugal, cette hchouma qu'on n'arrive pas à nommer

Certaines femmes mettent vingt ans à trouver les mots. Pas parce qu'elles ne savent pas ce qu'elles vivent, mais parce qu'aucun mot ne semble « correct » ou « adéquat » pour le dire. Sans consentement, c'est un viol. Mais derrière lui se cachent d'autres violences, insultes, humiliations, pratiques imposées, que les femmes mariées n'arrivent même pas à nommer. Un tabou que la loi marocaine, elle non plus, ne reconnaît toujours pas.

Dans mon travail auprès des femmes, une violence revient sans cesse, alors qu'on en parle peu: la violence sexuelle subie par les femmes mariées de la part de leurs maris.

Cette violence ne se résume pas à contraindre une femme à des relations sexuelles sans son consentement, ce qui constitue un viol. Elle s'accompagne souvent d'insultes, de manipulations, de remarques humiliantes sur le corps, de menaces, de pratiques sexuelles imposées qui répondent aux fantasmes du mari sans tenir compte de sa volonté.

Les femmes racontent cette violence avec énormément de honte, souvent en larmes. Beaucoup hésitent, baissent la voix, ou disent simplement : « [هضرة حشومة تقال] ». Comme si les mots eux-mêmes étaient interdits. Il n'existe presque pas de langage jugé « correct » pour raconter ce qu'elles ont vécu.

Certaines disent : « [كيقوليا شي هضرا لي حشومة بحال واسعة، متقوبة] ».
D'autres racontent que leurs agresseurs les obligent à des pratiques contre leur volonté : « [طلب مني علاقة من اللور و فاش مابغيتش ضربني و دفل عليا] ».

Derrière les actes sexuels imposés se cache une entreprise d'humiliation. Le corps de la femme est rabaissé, transformé en objet destiné à satisfaire le mari. Beaucoup ont plus de mal à raconter les insultes que les violences sexuelles elles-mêmes, tant elles touchent leur dignité et leur confiance en soi.

Lire la suite de la chronique sur le site





ACTU

Élections : Quand les partis politiques réduisent l'égalité des genres à un simple slogan.

Par **Dounia Z. Mseffer**

En analysant les programmes des partis politiques de 2021 à l'aide d'outils d'audit de genre, l'Association Démocratique des Femmes du Maroc dévoile un constat implacable : l'égalité femmes-hommes est reléguée au rang de simple faire-valoir. Entre promesses de façade et absence de mesures concrètes, l'ADFM hausse le ton et pose les jalons d'un nouveau pacte électoral axé sur la redevabilité.

Dans le cadre de ses actions de plaidoyer pour la promotion des droits des femmes, l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) a adressé en juillet 2026 des correspondances ciblées aux différents partis politiques, accompagnées de son étude de référence consacrée à « *La situation et la place des femmes dans les programmes électoraux des partis politiques au titre des élections de 2021* ». À travers cette démarche offensive, l'association entend replacer l'égalité effective au cœur du débat démocratique à l'approche des prochaines élections prévues le 23 septembre 2026.

Lire l'article en entier

CHRONIQUE

Nous ne sommes pas votre avenir

Par **Ossama ZIDI**

On parle beaucoup de nous. Les jeunes. La jeunesse. La génération de demain. On nous met dans les discours, dans les stratégies, dans les programmes électoraux. On nous promet un meilleur Maroc, pour « les générations futures ». Mais à force, j'ai une question très simple : de quelle génération future parle-t-on ?

Parce que nous sommes déjà là. Nous étions là hier, nous sommes là aujourd'hui et, si tout va bien, nous serons encore là demain. Nous ne sommes pas une promesse à réaliser dans vingt ans. Nous sommes cette génération qui cherche du travail aujourd'hui, qui paie son loyer aujourd'hui, qui essaie de créer son entreprise aujourd'hui, qui hésite entre rester et partir aujourd'hui et qui se demande si ses efforts finiront réellement par payer.

Et peut-être faudrait-il commencer par cela : arrêter de parler de la jeunesse comme d'une abstraction. Je préfère parler des jeunesses. Parce que nous ne formons pas un bloc homogène. Nos parcours sont différents, nos réalités aussi. Pourtant, une même inquiétude semble traverser beaucoup d'entre nous : la difficulté à nous projeter.

Lire la chronique en entier



ACTU

Sebta : l'échec des politiques publiques jette la jeunesse sur les routes de l'exil

Par **Dounia Z. Mseffer**

Une série d'agressions sexuelles contre des migrantes marocaines aux portes de Sebta occupée relance, à un mois des élections législatives, le débat sur l'échec des politiques publiques et le désespoir d'une jeunesse poussée à l'exil. La Coalition Printemps de la Dignité y voit un manquement de l'État marocain à son obligation de protection. Au-delà, c'est aussi le tout-sécuritaire des politiques migratoires européennes qui est ici en cause.

Ces dernières semaines, plusieurs médias espagnols ont documenté une série d'agressions sexuelles commises contre des femmes marocaines, dont des mineures, arrivées aux abords de Sebta. El Faro de Ceuta fait état de l'ouverture d'enquêtes par les autorités sécuritaires et judiciaires de la ville concernant douze cas rapportés. El Mundo évoque, de son côté, quinze cas de viol identifiés. Ces chiffres, déjà alarmants, ne reflètent pourtant qu'une partie de la réalité car une part des violences ne fait l'objet d'aucun signalement. D'autant plus que la situation humanitaire actuelle aggrave davantage ces risques. L'insuffisance des structures d'hébergement expose les femmes



ACTU

Élections 2026 : Le cri d'alarme des coalitions féminines face à l'absence de femmes têtes de liste

Par **Dounia Z. Mseffer**

À quelques mois des élections législatives de septembre 2026, le constat est sans appel : les femmes sont quasi absentes de la tête des listes électorales locales. Face à ce qu'elles qualifient de recul démocratique, la Coalition 190 contre la violence et la Coalition pour la dignité et les droits des femmes lancent un appel à un débat national urgent pour exiger une représentativité politique réelle.

Alors que les partis politiques commencent à dévoiler leurs têtes de liste pour les prochaines échéances législatives, la déception est immense au sein des organisations féminines. Les données préliminaires révèlent une domination persistante des hommes pour conduire les listes locales, des positions pourtant stratégiques pour garantir une représentation effective au sein de l'institution législative. « *Il n'y a pratiquement aucune femme tête de liste, alors que nous devrions atteindre 30 % conformément aux conventions internationales ratifiées par le Maroc et à notre Constitution qui prône la parité* », souligne Rhizlaine Benachir, représentante de Jossour dans la Coalition 190 contre la violence.

et les filles sans abri à de multiples dangers, à savoir : exploitation sexuelle, traite des êtres humains, harcèlement, chantage, et d'autres formes de violence et d'exploitation.

Lire l'article en entier

Lire l'article entier

Si on vous l'a transféré n'hésitez pas à vous abonner pour la recevoir chez vous et surtout, à partager autour de vous!

Merci de nous lire et de nous faire connaître !

EGALITE MAG.com

Faites-nous part de vos commentaires par e-mail : contact@egalitemag.com
et invitez un ami à s'inscrire à notre Newsletter.

Vous recevez cet e-mail parce que vous vous êtes inscrit à La Newsletter de égalitémag.com
Gérer vos préférences | Voir notre politique de confidentialité | vous désabonner

Copyright © EGALITEMAG.com, 2025